

Le 02 mars 2023

Voilà trois mots qui veulent dire beaucoup au CP de Moulins-Yzeure !

C'est peut-être un détail pour la direction de la Maison d'Arrêt mais pas pour L'**UFAP UNSa JUSTICE**.

Le 17/12/2022, un détenu incarcéré pour des faits de menaces de mort et outrage déjà commis sur une collègue, a insulté et menacé de mort la CPIP en charge de son suivi en détention.

Si l'intervention des personnels de surveillance a permis de mettre un terme à l'incident, l'agent était néanmoins particulièrement choqué et rédigeait un CRI avant de déposer plainte à l'encontre du détenu.

Là, où les nouvelles dispositions introduites par la loi de confiance en l'institution judiciaire réaffirment la nécessaire protection de ses personnels pénitentiaires, la direction de la Maison d'Arrêt prenait l'incompréhensible décision de classer cet incident sans suite.

Le classement sans suite n'est pas envisageable quand il s'agit de violence verbale ou physique à l'encontre des personnels.

L'**UFAP UNSa JUSTICE** condamne la décision de la direction de la Maison d'Arrêt et affirme son soutien à l'agent.

L'**UFAP UNSa JUSTICE** exige que les faits de violences à l'encontre des personnels soient traités rapidement et systématiquement !

Pour les bureaux locaux,
Géraldine Got et Cédric Rochis